

LA BRUFFIÈRE INFO

La lettre d'informations trimestrielle



CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions du 1er décembre 2020

Présents : BREGEON Jean-Michel, MAINDRON Angéline, BRAUD Robert, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, BOURASSEAU Myriam, LOIZEAU Christophe, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, VITRÉ Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, CORRÉ Estelle, LEBRETON Bruno, LE BROZEC Vincent, BONNET Magali, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, BROCHARD Soizic, RICHARD Maxime, DURAND Aurélien, NERRIÈRE Olivier, RONCIÈRE Jacques, ROBIN Carine, SAUVÈTRE Céline.
Absents : POIRIER Véronique, LECLAIR Nicolas, GUINAUDEAU Isabelle.



VOIRIE

DÉTERMINATION DES NOMS DE RUES DU LOTISSEMENT LES POTIERS

Dans le cadre de la création du lotissement «Les Potiers», l'identification des nouvelles voies doit être créée. Leur dénomination officielle permettra de faciliter les démarches administratives de tous types.

Le conseil municipal adopte la proposition effectuée par la commission «communication» :

- rue des Potiers
- rue des Tisserands
- rue des Sabotiers
- rue des Tonneliers
- rue des Tanneurs.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2021 POUR TRAVAUX DE MAINTENANCE DU PARC D'ÉCLAIRAGE COMMUNAL

Suite à une évaluation des besoins de notre commune, établie sur la base de l'année précédente, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à l'entretien et la maintenance de notre parc d'éclairage, à hauteur totale de 10 000 € HT, soit une participation communale de 5 000 €.



Retrouvez l'ensemble des délibérations des conseils municipaux sur www.labruffiere.fr ou sur les panneaux d'affichage en mairie.



CITOYENNETÉ

ADHÉSION À L'AMC ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

L'Association des Maires pour le Civisme (AMC) a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la commune à l'AMC pour une cotisation annuelle de 200 €. Les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) Promouvoir le civisme en France,
- 2) Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) Mettre à disposition des communes différents outils (de communication par exemple) et les accompagner dans leur mise en œuvre (organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions...),
- 4) Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État.

Les principales décisions du 12 janvier 2021

Présents : BREGEON Jean-Michel, MAINDRON Angéline, BRAUD Robert, PIOT Catherine, BOURASSEAU Myriam, LOIZEAU Christophe, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, VITRÉ Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, CORRÉ Estelle, LEBRETON Bruno, LE BROZEC Vincent, LECLAIR Nicolas, BONNET Magali, GUINAUDEAU Isabelle, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, BROCHARD Soizic, RICHARD Maxime, DURAND Aurélien, NERRIÈRE Olivier, RONCIÈRE Jacques, ROBIN Carine, SAUVÈTRE Céline.
Absents représentés : CHIRON Laurent représenté par MAINDRON Angéline, POIRIER Véronique représentée par LOIZEAU Christophe.

RESTAURANT SCOLAIRE

NOUVELLE TARIFICATION GESTION DU SERVICE

Conformément à la convention passée avec Familles Rurales pour l'organisation et la gestion du service de restauration scolaire, l'avis du Conseil Municipal a été requis concernant le montant des nouveaux tarifs proposés par l'association, à savoir :

LA BRUFFIÈRE

- Repas adhérents : 3,98 €
- Repas non adhérents : 4,48 €
- Adultes : 5,90 €

SAINT SYMPHORIEN

- Repas adhérents : 4,33 €
- Repas non adhérents : 4,83 €
- Adultes : 5,90 €



Le conseil Municipal a émis un avis favorable. Les tarifs ont pris effet à partir du 1er février 2021.



Retrouvez l'ensemble des délibérations des conseils municipaux sur www.labruffiere.fr ou sur les panneaux d'affichage en mairie.

Les principales décisions du 2 février 2021

Présents : BREGEON Jean-Michel, MAINDRON Angéline, BRAUD Robert, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, LOIZEAU Christophe, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, VITRÉ Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, CORRÉ Estelle, LEBRETON Bruno, POIRIER Véronique, BONNET Magali, GUINAUDEAU Isabelle, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, BROCHARD Soizic, RICHARD Maxime, DURAND Aurélien, NERRIÈRE Olivier, ROBIN Carine, SAUVÈTRE Céline.
Absents représentés : BOURASSEAU Myriam représentée par BREGEON Jean-Michel, LE BROZEC Vincent représenté par DURAND Aurélien, LECLAIR Nicolas représenté par CHIRON Laurent, RONCIÈRE Jacques représenté par ROBIN Carine.



VOIRIE

RÉFECTION DE RUES APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ

Dans le cadre du lancement des études pour la rénovation des rues du Chanoine Duret, de la Marzelle et de leurs impasses adjacentes, une consultation de marché de travaux a été lancée. À la suite de l'analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUR OUEST a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 984 623,65 € HT. Le Conseil Municipal lui attribue donc le marché.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la délibération du 28/09/2020 du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Terres de Montaigu - Montaigu-Rocheservière a décidé de créer un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance.

Ce fonds de concours est destiné à accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets et ainsi soutenir l'économie locale, en favorisant l'investissement public.

Une enveloppe est donc allouée à chacune des communes membres sur la période 2020-2023. Les conditions financières d'obtention du fonds sont les suivantes :

- Le montant total du fonds de concours attribué ne peut excéder la part du financement assuré par la Commune ;
- Le reste à charge de la Commune ne peut être inférieur à 20 % du montant total de l'investissement ;
- Le montant minimal du fonds de concours sollicité doit être supérieur ou égal à 50 000 €, au titre d'un projet d'un montant minimal de 100 000 €.

Le Conseil Départemental de La Vendée a aussi décidé de créer un fonds de relance 2021 pour le soutien à la relance suite à la crise sanitaire et permettant d'assurer une continuité de son soutien à l'investissement local.

Une somme forfaitaire de 55 357,94 € sera attribuée à la commune. Les conditions financières d'obtention du fonds sont les suivantes :

- Le reste à charge de la Commune ne peut être inférieure à 20 % du montant total de l'investissement ;
- Les dépenses sont éligibles à compter du 1er octobre 2020.

À ce titre, le Conseil Municipal sollicite donc le fonds de concours intercommunal et le fonds de relance 2021 du département pour les travaux de rénovation des réseaux et de la voirie des rues de La Marzelle, du Chanoine Duret et des impasses de l'Humelet, des Genêts, des Ajoncs et des Nouettes. Le plan de financement est donc validé comme suit :

- Fonds de concours intercommunal : 250 000,00 €
- Fonds de relance Conseil Départemental de la Vendée : 55 357,94 €
- Fonds propres : 729 642,06 €



TARIFS COMMUNAUX

ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs communaux à compter du 1er mars 2021. Les tarifs resteront donc identiques à ceux appliqués en 2020.

Assistantes sociales



Les permanences ont lieu à la Mairie les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous : contactez au préalable la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille au 02 28 85 75 75.

Sarah LIMOUSIN et Léa LEBRETON, assistantes sociales, assurent les permanences.

Vous venez d'avoir 16 ans ? Recensement Citoyen Obligatoire (RCO)

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Il vous suffit de vous présenter à la Mairie en vous munissant des documents suivants :

- pièce d'identité
- et livret de famille.

LA BRUFFIÈRE INFO

Lettre d'information éditée par la Municipalité de La Bruffière - Tirage 1900 exemplaires - Direction de la publication : bureau municipal - Comité de rédaction : commission communication - Crédits photos : Mairie de La Bruffière - Impression sur papier recyclé.



Avril à juin 2021



.....

3 AVRIL AU 15 MAI 2021 **CONCOURS DE DESSIN**

Organisé par le conseil municipal des enfants :

- Réception des dessins du samedi 3 avril au samedi 15 mai inclus
- Délibération du jury : samedi 29 mai
- Résultats du concours : samedi 19 juin*

.....

11 AVRIL 2021 **RANDONNÉE ET TRAIL**

Organisés par l'école du Sacré Cœur*

.....

27 JUIN 2021 **KERMESSE**

Organisée par l'école du Sacré Cœur*

*Si la situation sanitaire le permet.



ASSOCIATIONS :

Vous avez jusqu'au 15 mai 2021 pour faire parvenir vos articles pour le prochain magazine semestriel de juillet.

Vos articles sont à déposer en mairie ou à envoyer par mail à communication@labruffiere.fr.

